



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 12/06/2026	L'an deux mille vingt-six, le lundi 22 juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 15/06/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	24	4	26	1
LB/TD N° 2026/58	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLÉ-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Ozan ERGIN, Marie-France CAUSSIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sébastien BAUDOIN, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Mathias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Manon CROIZET, François BELHOMME, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Béatrice BONVIN-GALLAS

Représentés :

- Alexandra DUFAU, pouvoir à Hélène CAILLÉ-CAYZAC
- Abdoul THIAM, pouvoir à Manon CROIZET
- Stéphane LEMOINE, pouvoir à François BELHOMME
- Sandrine CLOTEAUX, pouvoir à Catia RIBEIRO-KUNTZ

Absent :

- Matthias GARNIER

Secrétaire de séance : Sébastien BAUDOIN



Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté,

Considérant que le compte de gestion 2025 du comptable public a été présenté et approuvé par l'Assemblée délibérante,

Considérant la consultation de la commission des finances qui a émis un avis favorable le 10 juin 2026,

Monsieur le maire présente le compte administratif 2025 qui se décompose de la manière suivante :

Section de fonctionnement

* Dépenses 7 865 360,24 €
* Recettes 8 262 338,32 €
* Excédent 2024 reporté 560 417,29 €

A - Excédent de fonctionnement 957 395,37 €

Section d'investissement

* Dépenses 3 192 829,20 €
* Recettes 3 162 983,08 €
* Excédent 2024 reporté 349 113,35 €

B - Déficit d'investissement 378 959,47 €

Résultat de clôture de l'exercice 2025

C - Excédent (A+B) 578 435,90 €

Restes à réaliser en investissement

* Dépenses 158 376,81 €
* Recettes 696 378,00 €

D - Écart des RAR 538 001,19 €

Conformément à l'article L2121-14 du Code des collectivités territoriales, en préalable du vote, le conseil municipal élit le président de séance en la personne de Julie KLEINPOORT.



M. le maire Loïc BOUR, et le maire sortant François BELHOMME quittent la séance. Ils ne prennent pas part au vote.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés prenant part au vote :

- **Approuve** le compte administratif 2025 du budget de la commune.

Fait et délibéré à Épernon,
le 22 juin 2026

Secrétaire de séance
Sébastien Baudoin

Le Maire,
Loïc BOUR



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.